



LIVRET D'ACCUEIL DU NOUVEAU COLLABORATEUR

IFCA Pyrénées



PRÉSENTATION DE L'IFCA PYRÉNÉES

Le siège social de l'IFCA Pyrénées est à Franquevielle (Hautes-Garonne).

Les stagiaires formés sont issus d'établissements et service du secteur social, médico-social et sanitaire des régions OCCITANIE et NOUVELLE AQUITAINE, principalement.

92% des activités se déroulent dans les établissements pour y réaliser des formations « sur mesure ».

Notre démarche globale se fonde sur la proximité, l'adaptation à la demande et au contexte de travail de chaque structure ou établissement.

Des rencontres régulières avec les équipes de direction, ainsi qu'un compte rendu annuel des thématiques travaillées permettent d'inscrire les actions menées dans les dynamiques institutionnelles.

Ce que IFCA veut dire :

- **INITIER** : Accompagner les professionnels dans l'appropriation de nouvelles pratiques, approches technico théoriques, nouvelles formes d'organisation, référence aux RBPP, et évolution des commandes sociales...
- **FORMER** : Dans une dynamique participative, en intra, extra ou inter-établissement, des professionnels issus du sanitaire, du social, médico-social, gériatrie, soins et accompagnement à domicile, petite enfance...
- **CONCEVOIR** : Des formations « sur-mesure », adaptées à la demande et au contexte ; l'élaboration et l'écriture des projets de pôle, d'établissement, de service, des fiches de poste, audit, Évaluation Externe...
- **ANALYSER** : Une longue expérience de l'Analyse des Pratiques Professionnelles, supervision, Groupes d'Étayage Psychotechnique, Groupe de Réflexion sur Thème, Analyse des Pratiques Managériales et régulation des équipes de travail.



Identifié en premier lieu par son expérience en Analyse des Pratiques Professionnelles et supervisions, l'**IFCA Pyrénées** est aujourd'hui à la disposition des ESMS, afin de les accompagner dans les changements, évolutions et mutations les traversant et développer les compétences individuelles et collectives des professionnels, en leur proposant des outils et supports adaptés au regard des recommandations en vigueur.

Karine LEVY est responsable/coordinatrice de l'ensemble des actions menées. Elle est également référente administrative, logistique, référente handicap et intervenante. **Patrick AUDINA** accompagne la supervision psychopédagogique de l'ensemble des différentes actions menées.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

L'**IFCA Pyrénées** est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses prestations par la supervision psychopédagogique des actions menées, l'évaluation intermédiaire et finale à partir d'outils spécifiques et la mesure objectivée de l'écart entre les objectifs et le réalisé (bilan pédagogique KIRKPATRICK) en particulier.

APPROCHE PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

Toutes nos interventions sont co-construites à partir des contextes singuliers, attendus institutionnels et problématiques pré-identifiées par les équipes de direction.

La démarche diagnostic permet de valider, affiner ou décaler la commande initiale par le biais des grilles de lectures proposées par l'**IFCA Pyrénées**.

Nous proposons lors de nos interventions :

- de favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles aux évolutions du secteur et des attendus des usagers,



- le soutien des connaissances des professionnels en réponse aux enjeux de l'accompagnement des usagers,
- le développement des compétences dans la perspective de la transformation de l'offre de service,
- la prévention des risques psychosociaux,
- la référence systématique aux RBPP,
- des « outils- tiers » : lectures technico-théoriques, grilles de lecture des usagers, référence aux missions et aux commandes sociales, préconisation des évaluations externes...
- d'accompagner l'appropriation et l'application des orientations des projets d'établissement, projets de service, projets individualisés,
- de développer, voire banaliser, une culture d'amélioration continue de la qualité à partir d'une démarche analytique réflexive,
- de conscientiser, puis mettre au travail tous les processus de résistance au changement éventuellement à l'œuvre,
- **l'accessibilité de nos actions au public en situation de handicap,**
- de promouvoir une réflexion et position éthique en toute circonstance.

Chaque intervenant(e) de l'IFCA Pyrénées est supervisé(e) individuellement et participe régulièrement à un groupe d'étayage et de réflexion sur sa propre pratique de psycho-analyse.

DÉONTOLOGIE

Une obligation de confidentialité et de discrétion indispensable est demandée à chaque stagiaire et chaque intervenant(e). Les référentiels internes de l'**IFCA Pyrénées** garantissent dans tous les espaces d'échanges et de formations :



- La confidentialité des propos ou devoir de discrétion
- Le respect mutuel
- Le principe intrinsèque de non-jugement
- La liberté de dire ou de ne pas dire

Notre collectif se conforme aux principes éthiques liés aux droits des personnes et à la vie privée de chaque contributeur ou public des travaux qu'il conduit :

- le droit de ne pas être exposé à des risques qui pourraient lui nuire,
- le droit d'être informé de la nature, du but, de la durée et des méthodes utilisées,
- le droit à l'anonymat et à la confidentialité.

La confidentialité individuelle est préservée lors de la réalisation de bilans et des dispositions sont prises pour protéger la confidentialité des informations recueillies, conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018. Le droit à l'anonymat et à la confidentialité. La confidentialité individuelle est préservée lors de la réalisation de bilans et des dispositions sont prises pour protéger la confidentialité des informations recueillies, conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le délai d'archivage des documents de nos formations est de dix ans, conformément à l'article L. 123-22 du Code de commerce. Chaque professionnel formé dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Nous l'informons, pour que pour des motifs légitimes, il peut s'opposer au traitement des données le concernant, consulter ses droits sur le site de la CNIL (www.cnil.fr), accéder aux informations le concernant et/ou exercer son droit de rectification ou d'opposition en s'adressant à : IFCA Pyrénées, 9 lieu-dit la Pouche 31210 Franquevielle, tel : 06 78 73 46 25, mail : administration@ifcapyrenees.fr

Nous sommes garants également de la gestion du temps et du processus proposé ci-dessous (structuration des demandes, accompagnement des réactions, élaboration du plan d'action, évaluation



des apprentissages...) pour une évolution des pratiques professionnelles.

Nous fournissons en tant que de besoin des informations de contenu (outils d'analyse et de lecture ayant vocation à proposer à l'équipe de direction un cadre de compréhension et de résolution des problèmes soulevés).

Par ailleurs, chaque personne mobilisée, dispose de toutes les informations nécessaires pour évaluer les conséquences de sa participation éventuelle qui s'effectue sous l'angle du volontariat.



QUALITÉS ATTENDUES CHEZ LE NOUVEAU COLLABORATEUR

L'IFCA Pyrénées attache une grande importance au choix de ses collaborateurs !

Outre son nombre d'années d'expériences professionnelles et les indicateurs de performances dont il dispose, un bon formateur est doté de qualités humaines, car il sait comment motiver ses troupes. Le savoir-être est donc tout aussi important que le savoir-faire !

Être un bon pédagogue avoir le sens de la pédagogie signifie pouvoir transmettre ses connaissances à un public d'apprenants. Pour devenir pédagogue, il faut savoir faire preuve d'empathie et pouvoir adapter son discours et son enseignement en fonction de son auditoire. Le formateur/pédagogue est également un professionnel qui est attentif aux réactions de son public.

Les qualités attendues par l'IFCA Pyrénées :

CONNAÎTRE SON AUDITOIRE

Quelle que soit la formation qu'il dispense et au public auquel il s'adresse, un bon formateur est capable de connaître en amont ses stagiaires (profil, niveau d'expertise, objectifs, etc.) et d'adapter le programme de formation à leurs besoins.

DE L'ÉCOUTE ET DE LA DISPONIBILITÉ AVANT ET APRÈS LA FORMATION

Un bon formateur est disponible pour ses stagiaires, et ce même si la formation est terminée depuis plusieurs semaines ou mois. Il donne les moyens aux apprenants de le contacter et de lui poser des questions. Surtout, il fait en sorte d'y répondre dans des délais impartis. Le formateur se montre également disponible à l'égard de l'IFCA Pyrénées qui l'a engagé et est capable de leur fournir un bilan de formation complet et détaillé.



MOTIVATION ET PATIENCE

La motivation est une qualité essentielle chez un formateur. Acquérir de nouvelles connaissances est loin d'être aisé et les apprenants peuvent être tentés de renoncer à toute formation s'ils ne sont pas suffisamment motivés.

Un formateur doit également faire preuve de patience, particulièrement envers les stagiaires qui rencontrent des difficultés ou ne parviennent pas à s'adapter au rythme d'une formation. Le formateur doit être capable de mettre en place un apprentissage progressif et répondre aux interrogations des participants qui rencontrent le plus de difficultés en analysant leur situation : disposent-ils des prérequis nécessaires pour suivre cette formation ? Est-il possible qu'ils effectuent des exercices supplémentaires pour parvenir au niveau requis par la formation ? Dans certains cas, le formateur peut également être amené à conseiller au participant une autre formation plus adaptée à ses besoins.

ÊTRE ENTHOUSIASTE ET POSITIF

Se montrer enthousiaste et positif à l'égard de son auditoire permet de résoudre plus facilement les problématiques soulevées par les stagiaires. Être ouvert au dialogue tout en se montrant positif : les critiques doivent être constructives et toujours être accompagnées d'encouragements. Le formateur doit fournir à ses stagiaires les moyens de s'améliorer. Il serait dommage qu'une vilaine remarque blesse ou braque un stagiaire !

SE FORMER ET ÊTRE EN VEILLE PERPÉTUELLE

Un bon formateur est également celui qui se forme aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux nouveaux outils d'e-learning ou au métier de formateur. Avec l'émergence du numérique, la transformation des espaces de travail, l'avènement de nouveaux métiers et le lancement de nouvelles réformes législatives, le formateur doit être capable de mettre à jour, modifier ou adapter ses programmes de formation.



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

Les engagements réciproques prévus par cette chartre s'inscrivent dans la ligne de notre philosophie d'intervention et de nos certifications

L'ORGANISME DE FORMATION IFCA PYRÉNÉES S'ENGAGE

- À présenter et expliciter à ses formateurs-consultants, préalablement à leur recrutement, les différents cadres de missions susceptibles de leur être confiées, les conditions de rémunération qui y sont associées et les engagements qui en découlent.
- À accompagner leur bonne appropriation des processus et outils-supports des activités de l'Organisme de Formation IFCA Pyrénées conformes aux exigences de la certification Qualiopi et aux dispositions RGPD.
- À mettre à la disposition de ses intervenants les données, outils et travaux existants, issus de sa démarche partagée de Recherche et Développement.
- À permettre l'accès aux outils utilisés par L'Organisme de Formation IFCA Pyrénées pour dématérialiser ses procédures et faciliter la conversion en distanciel des actions de formation. Les formateurs demeurent libres d'utiliser leurs propres applicatifs et solutions digitales, sous condition qu'elles soient acceptées par les clients commanditaires des actions de formation.
- À transmettre aux intervenants toutes les ressources utiles (guide d'adaptation pédagogique, fiches pratiques...) pour accueillir des apprenants en situation de handicap.
- À valoriser et promouvoir les réalisations spécifiques et exceptionnelles de ses formateurs, à l'appui de sa démarche de fidélisation.

LES FORMATEURS S'ENGAGENT

Avant leur intervention :

- À s'assurer qu'ils aient les outils et équipements requis pour exercer leurs activités pédagogiques (téléphone, ordinateurs portables, câbles de connexion, logiciels, applications, vidéoprojecteur, si nécessaire).



- À concevoir une proposition pédagogique adaptée, détaillée et formalisée par écrit selon la trame de l'OF, en réponse aux cahiers des charges établis par les commanditaires.
- À élaborer, pour chaque formation dispensée, un support d'intervention si nécessaire (diaporama, conducteur de formation, ...) adapté au profil du public, objectifs précis, contexte, spécificités, contraintes à prendre en compte et intégrant les données actualisées de chaque thème abordé.
- À s'acquitter des modalités administratives et organisationnelles de tenue des sessions de formation dans les délais impartis (préparation de ses déplacements, ...).

Pendant la formation :

- À notifier les motifs d'absence sur la feuille d'émargement si ceux-ci sont connus (raisons de service, maladie...).
- À présenter brièvement l'Organisme de Formation IFCA Pyrénées au démarrage des sessions/interventions.
- À recueillir (par écrit ou par tout autre moyen selon votre convenance) et prendre en compte les attentes collectives et individuelles des participants au démarrage de chaque intervention, dans le cadre du programmé annoncé, adapter la prestation en conséquence et s'assurer de leurs atteintes totales ou partielles lors d'un tour de table final.
- À veiller au confort pédagogique et psychologique des apprenants en cours de formation pour favoriser leur apprentissage. Le cas échéant, alerter le client et L'Organisme de Formation IFCA Pyrénées sans délai en cas de conditions matérielles non propices au bon déroulement de la formation.
- À proposer une animation vivante, interactive et impliquante, intégrant le plus souvent possible la mise en situation et l'analyse des pratiques.
- À remettre à chaque stagiaire un document pédagogique adapté, pertinent et actualisé, le cas échéant remis par L'Organisme de Formation IFCA Pyrénées et transmettre à l'OF les outils, supports et documents élaborés pour les besoins de la formation dispensée.
- À procéder à une évaluation des stagiaires avant et après la formation pour mesurer les acquis, en conformité avec la certification Qualiopi.
- À effectuer le bilan de chacune de ses interventions, par le recueil et l'analyse des évaluations individuelles écrites, synthétisées et transmises à l'Organisme de Formation IFCA Pyrénées selon la trame requise ou de manière dématérialisée en veillant à remplir de manière détaillée les parties analyses et conclusions.



Après la formation :

- S'acquitter des modalités administratives de tenue des sessions de formation dans les délais impartis (Recueil et transmission des émargements, synthèse et transmission des évaluations individuelles, justificatifs d'intervention et de transport).

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Organisme de Formation IFCA Pyrénées partage avec tous les formateurs la propriété intellectuelle des programmes, contenus et les supports de formation ainsi que sur tous les éléments produits par les formateurs dans le cadre de leurs interventions pour le compte de l'Organisme de Formation IFCA Pyrénées.

Le logo de l'Organisme de Formation IFCA Pyrénées doit être apposé sur l'ensemble de ces documents.

Ces outils et supports ne peuvent être utilisés dans un autre cadre que celui des formations organisées par L'Organisme de Formation IFCA Pyrénées. Sauf à ce qu'ils s'y opposent formellement et pour chacune des actions considérées, les formateurs de l'Organisme de Formation IFCA Pyrénées consentent à la mise en partage de leurs productions avec l'ensemble de la communauté pédagogique de l'Organisme de Formation IFCA Pyrénées. En contrepartie, ils peuvent accéder aux données et productions mises en partage par la communauté pédagogique de l'Organisme de Formation IFCA Pyrénées.



DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

La déclaration d'intérêts qui vous est demandée sera communiquée aux participants. Elle constitue un gage de transparence qui participe directement à la qualité et à la crédibilité de l'information délivrée. Cette déclaration se fait sur l'honneur.

L'objectif de cette déclaration est d'exposer aux participants l'existence de liens qui pourraient influencer d'une façon ou d'une autre votre intervention.

Un conflit d'intérêt existe donc lorsque le jugement, les décisions ou les interventions d'un professionnel sur un sujet d'intérêt principal risquent d'être modifiés par un intérêt secondaire.

Par exemple, si l'intérêt primaire du professionnel est la diffusion d'une information validée scientifiquement et de qualité sur un produit de santé, le fait d'avoir perçu une rémunération ou un avantage en nature de la part du fabricant ou du vendeur de ce produit constitue un intérêt secondaire qui peut altérer la diffusion de l'information. Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles définies dans la phrase précédente (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connues des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme.

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc.), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...), ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. page suivante)

NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré



Déclaration sur l'honneur de (Nom/Prénom)
Intervenant au titre de (Fonction)
Au sein de l'organisme de formation IFCA Pyrénées

Fait à :, le

Signature :

Si OUI, description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1

Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2

Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3

Année concernée :



Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4

Année concernée :

Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :

Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

En cas de déclaration d'autres conflits, merci de dupliquer cette page.



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS À FOURNIR AVANT LE DÉMARRAGE DE LA PRESTATION

- Avis Sirene ou Extrait KBIS,
- Attestation de police d'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) à jour,
- Attestation de vigilance (à télécharger sur votre compte Urssaf),
- Diplômes et attestations de formation,
- CV à jour à compléter dans notre propre trame ci-jointe,
- RIB,
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).



FICHE INCIDENT

Veillez trouver ci-dessous la fiche d'incident à remplir en cas de problème lors de vos interventions. Cette fiche doit être complétée avec précision pour chaque incident rencontré. Merci de nous la retourner par mail dès que possible après l'incident.

Formation :

Etablissement :

Lieu :

Date(s) :

Nature de l'incident :

Interventions mises en œuvre nécessitant un suivi :

Réservé à la Direction de l'IFCA Pyrénées

Suivi :

Observations et commentaires :

Visa Formatrice/formateur : le

Visa coordinatrice de formation : le / /



BILAN ANNÉE EN COURS

À remplir et à renvoyer à administration@ifcapyrenees.fr à chaque fin de convention .

FORMATRICE / FORMATEUR :
ACTION DE FORMATION :
ÉTABLISSEMENT :
NOMBRE DE SEANCES/HEURES :

Exemple de bilan :

1. Globalement :

- *Les professionnelles apportent beaucoup d'intérêt à ces séances. L'équipe est soucieuse des situations qui se présentent mais les avis restent partagés, générant ainsi quelques conflits.*
- *La communication semble parfois difficile entre les différents corps de métier.*

2. Thématiques abordées :

Attentes exprimées par les professionnels :

- *Une meilleure harmonie dans l'équipe.*
- *Une posture professionnelle.*
- *Une diminution des « bruits de couloir »*
- *Une compréhension des problématiques et des défenses utilisées par les personnes accueillies.*

Questions abordées :

- *La communication.*
- *L'équipe et ses impératifs, le respect des décisions prises en l'équipe.*
- *La posture professionnelle.*
- *L'analyse des situations rencontrées.*

3. Hypothèses et pistes :

- *La recherche de sens dans les accompagnements est indispensable.*
- *Un travail sur la communication et l'équipe s'impose.*

Les objectifs pourraient être les suivants :

- *Les personnes assistent à ces séances avec intérêt, confiance et franchise.*



- *Une connaissance plus fine du fonctionnement des personnes et de leurs mécanismes de défense s'impose.*
- *De même, une réflexion plus profonde sur ce que doit être une équipe aiderait les professionnelles.*
- *Il semble indispensable que l'équipe freine l'affect pour adopter une posture professionnelle adaptée.*

Fait à , le .././..

IFCA Pyrénées

Karine Levy

☎ 07 86 70 70 42

✉ karine.levy@ifcapyrenees.fr

Élodie Villacampa

☎ 06 78 73 46 25

✉ administration@ifcapyrenees.fr

